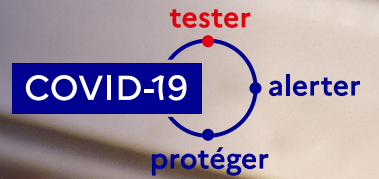




MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie de déploiement des tests antigéniques

Dossier de presse - Novembre 2020



La France est l'un des trois pays en Europe qui teste le plus.

Plus de 2 millions de tests PCR sont réalisés par semaine en moyenne. Depuis plusieurs semaines, les tests antigéniques commencent à être utilisés. Ils seront un complément précieux aux tests PCR dans notre stratégie globale de tests.

Par leur rapidité, ils permettent, dès la réalisation du test et le rendu du résultat au patient, de lui passer des messages importants pour qu'il s'isole s'il est positif et ainsi de contribuer à casser la circulation du virus en France.



« En identifiant rapidement les personnes positives, en leur permettant de s'isoler tout de suite et donc cassant le plus tôt possible les chaînes de contamination, le déploiement des tests antigéniques est une formidable opportunité pour remettre au service du patient la stratégie « Tester Alerter Protéger ».

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé.

Qu'est-ce qu'un test antigénique ?

Un test antigénique détecte la présence du virus ou de fragments du coronavirus. Il répond à la question : « le patient est-il ou non porteur du COVID-19 ? ». Comme les tests RT-PCR, il permet le diagnostic précoce de la maladie dès la phase aiguë.

Le test antigénique s'apparente à un test de grossesse. Il a la taille et la forme d'une carte de crédit et s'accompagne d'un écouvillon pour le prélèvement. Comme le test RT-PCR, le prélèvement est fait dans les narines (nasopharyngé). Il est ensuite placé dans une encoche de la carte où un liquide réactif est versé. Le résultat est disponible en quelques minutes (15mins en moyenne). Chaque professionnel de santé devra saisir l'ensemble des résultats des tests qu'il effectue, positifs et négatifs, dans l'outil SIDEP permettant d'obtenir des indications épidémiologiques robustes et d'effectuer un « *contact tracing* » immédiat.

Le test RT-PCR reste la technique de référence. Le test antigénique est moins sensible mais sa **rapidité de rendu de résultat** est un atout pour casser les chaînes de transmission et isoler les cas positifs :

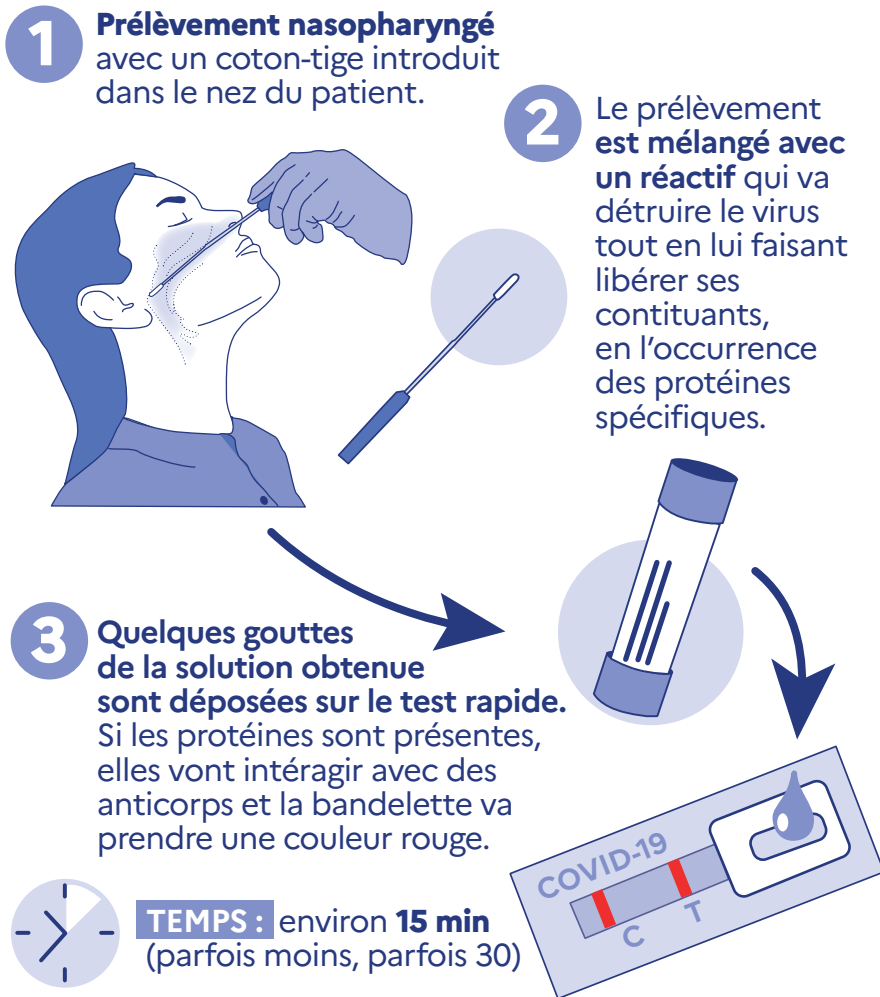
- si le test antigénique est positif, vous êtes malade, isolez-vous au plus vite
- si le test antigénique est négatif, soyez prudent. Il est possible que vous soyez porteur du virus mais, dans la plupart des cas, vous ne serez pas ou peu contagieux.

La réalisation des tests RT-PCR et antigéniques est gratuite pour le patient sans avance de frais.

	TEST RT-PCR	TEST ANTIGÉNIQUE
Type de prélèvement	Prélèvement nasopharyngé (avec écouvillon)	
Professionnels qualifiés	Analyse en laboratoire par un biologiste	Professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers) pour la lecture et le rendu du résultat
Objectif du test	Déterminer si la personne est infectée au virus SARS-CoV-2	
Délai pour obtenir les résultats	🕒 🕒 🕒 24h en moyenne	🕒 De 15 à 30 minutes
Fiabilité	🌸 🌸 🌸 Technique de référence	🌸 🌸 Risque plus élevé de faux négatifs pour les personnes dont la charge virale est faible à modérée
Nécessité de confirmation	NON	OUI, contrôle par test RT-PCR lorsque le résultat est négatif ET qu'il s'agit d'une personne de plus de 65 ans ou d'une personne présentant au moins un facteur de risque
Contre-indication(s)*	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes contacts • Personnes asymptomatiques (sauf dépistage collectif ciblé pour trouver un cluster ou recommandation du professionnel de santé) • Personnes symptomatiques > 4 jours
Priorisation*	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes symptomatiques • Personnes contacts • Professionnels de santé • Personnels des écoles, collèges, lycées 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes symptomatiques ≤ 4 jours

* Selon la doctrine en vigueur

Comment se déroule un test antigénique



Quels sont les tests autorisés aujourd'hui ?

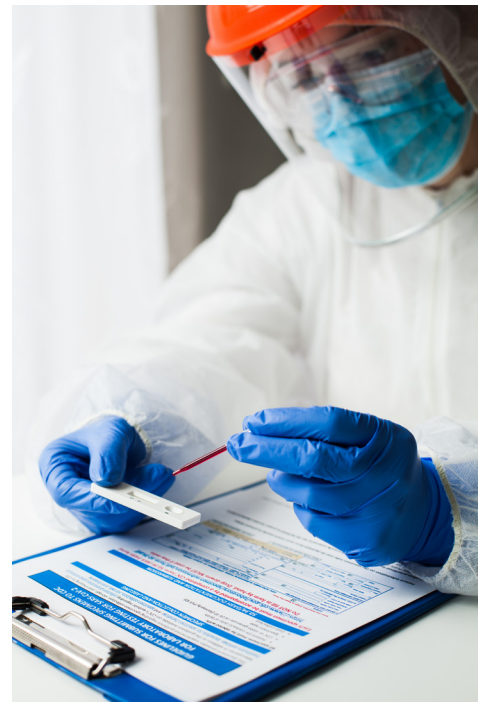
La liste des tests autorisés, mise à jour quotidiennement, est disponible sur covid-19.sante.gouv.fr/tests. Tous les tests antigéniques figurant sur cette liste ont un marquage « CE » dont la conformité est vérifiée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et déclarent respecter les conditions de sensibilité et de spécificité requises par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Comme le ministère de la santé l'a déjà fait pour les tests RT-PCR et sérologiques, **une procédure d'évaluation et d'amélioration continue des produits disponibles sur le marché a été mise en place**. Le ministère a en effet saisi le Centre national de référence afin qu'avec l'ANSM, il puisse évaluer les performances « en vie réelle » des tests antigéniques et ainsi permettre de sélectionner les meilleurs tests sur le fondement des performances observées.

Qui peut réaliser le prélèvement ?

Un **médecin**, un **chirurgien-dentiste**, une **sage-femme**, un **pharmacien**, un **masseur-kinésithérapeute** ou un **infirmier** et sous la responsabilité d'un médecin, d'un pharmacien ou d'un infirmier, de nombreux autres professionnels (**les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les techniciens de laboratoire médical, les préparateurs en pharmacie, les aides-soignants...**).

Une concertation avec les acteurs, notamment les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes, est en cours pour élargir davantage encore les professions habilitées à réaliser les tests antigéniques.



Tester, tracer, isoler, un impératif :

Pour chaque test effectué, le professionnel de santé doit :

- communiquer le résultat du test au patient, avec un document apportant des recommandations sanitaires adaptées ;
- retracer le résultat, positif ou négatif, dans le système d'information national SIDEP, qui détermine le suivi épidémiologique et la mise en œuvre du « *contact tracing* ».

Les personnes suivantes doivent être prises en charge uniquement par RT-PCR :

- les personnes contacts;
- personnes symptomatiques lorsque les symptômes datent de plus de 4 jours;
- les personnes asymptomatiques (sauf dépistage collectif ciblé pour trouver un cluster ou recommandation du professionnel de santé).

Amplifier la politique de diagnostic et de dépistage de la Covid en France grâce aux tests antigéniques

Une montée en charge depuis la rentrée

1. Des expérimentations menées depuis la rentrée auprès des publics suivants (près de 270 000 tests réalisés) :

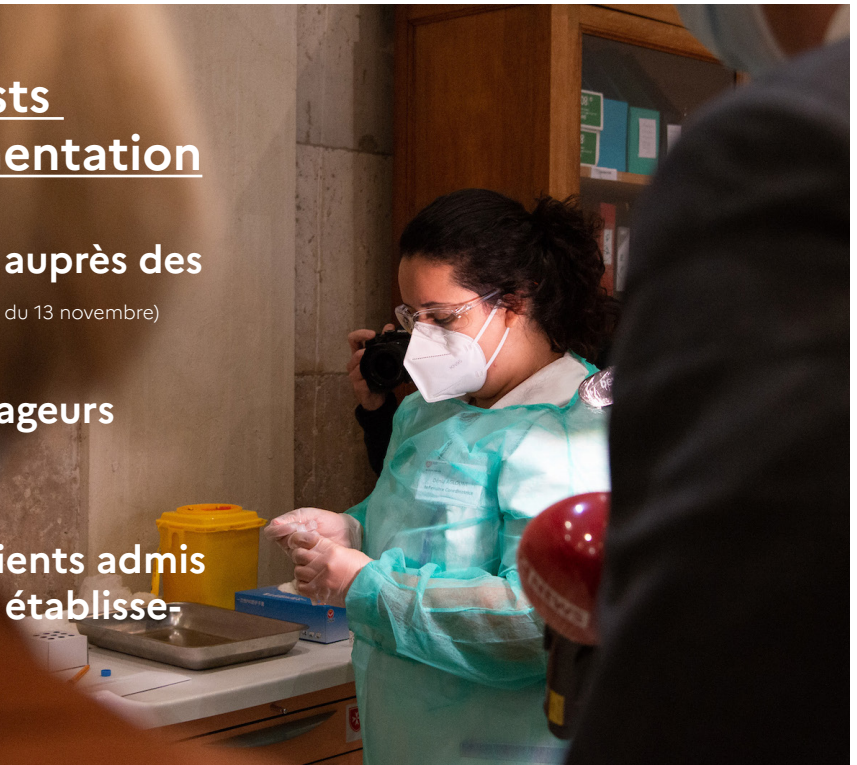
- élèves et étudiants au sein d'établissements d'enseignement supérieur : compte tenu du volume potentiellement élevé de leurs interactions sociales ;
- personnels des Ehpad : afin de limiter au maximum le risque de contamination des résidents ;
- patients admis en urgence au sein d'un établissement de santé : afin de prendre les décisions de prise en charge les plus adaptées ;
- passagers aériens (en particulier ceux voyageant entre la métropole et l'Outre-mer) : afin d'éviter l'entrée de personnes contaminées sur le territoire national.

Près de 270 000 tests réalisés en expérimentation

208 000 tests réalisés auprès des personnels d'Ehpad (à date du 13 novembre)

12 800 auprès des voyageurs aériens ;

41 900 auprès des patients admis en urgence au sein d'un établissement de santé



2. Après les avis rendus par la Haute Autorité de Santé, montée en charge du dispositif :

- par la réalisation de tests dans les pharmacies d'officines et les cabinets médicaux et infirmiers ;
- dans les Ehpad (campagne massive de test de 160 000 personnels au retour des congés de la Toussaint, d'autres campagnes à venir) ;
- dans les aéroports et les ports depuis le 11 novembre, conformément aux annonces du Président de la République afin que chaque entrée sur le territoire national puisse être contrôlée.



La sécurisation des approvisionnements

- une première commande de tests (5 millions) a été passée par les centrales d'achat des établissements de santé (RésAH et UniHA).
- 5 millions de tests ont été commandés en plus par Santé Publique France, l'opérateur du ministère, afin de les distribuer gratuitement aux établissements et aux ARS pour des opérations de dépistage.
- Une pré-commande de 20 millions de tests a été passée via le mécanisme de commande groupée européenne.

3. Montée en puissance des tests antigéniques avec le diagnostic individuel par les professionnels de santé :

- Priorité aux personnes symptomatiques pour briser les chaînes de contamination :
 - quand le test est réalisé dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après le début des symptômes ;
 - pour les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus ou celles qui présentent un risque de développer une forme grave de la Covid-19 dont le résultat est négatif, une consultation médicale et une confirmation par test RT-PCR sont recommandées. Il est également possible de réaliser un test sur une personne asymptomatique, dans le cadre d'une démarche de diagnostic, si le professionnel l'estime nécessaire.
- Dans le cadre de dépistages collectifs organisés au sein de populations ciblées (lycées, usines, hébergements collectifs, EPHAD...), en cas de suspicion de circulation particulièrement active du virus (potentiel de contamination, prévalence, etc.)

En cas de d'apparition avérée d'un cluster, ce sont aux autorités sanitaires (ARS) de conduire l'investigation et la campagne de dépistage.

Les antigéniques chez votre professionnel de santé, une forte montée en puissance :

Près de 200 000 tests antigéniques réalisés depuis début novembre;

Plus de 40 000 par jour depuis le 10 novembre;

Plus de 700 000 tests délivrés en officine pour les professionnels de santé;

Plus de 7 000 professionnels de santé ont déjà réalisé des tests antigéniques : plus de 2000 médecins, 1700 infirmiers, plus de 3200 pharmacies.



4. Lancement en partenariat d'opérations pilotes de dépistage de populations cibles :

- Lancement d'opérations pilotes de dépistage de population cibles, soumises à une importante circulation virale :
 - dans l'Education nationale à compter de cette semaine, sur la base d'un dépistage individuel « au moindre doute » à destination des enseignants et autres personnels adultes et en complément de la priorité qui leur sera accordée en ville pour la réalisation de tests RT-PCR. Une expérimentation auprès des lycées sera également lancée prochainement en Ile-de-France;
 - au cours des prochains jours, avec les collectivités territoriales et les entreprises, organisation de campagnes de dépistage, ponctuelles et ciblées sur des lieux précis, en cas de suspicion de cluster ou de circulation particulièrement active du virus.
- Ces opérations feront l'objet d'un retour d'expérience, afin de pouvoir faire évoluer le dispositif et de l'amplifier, dans la perspective notamment du déconfinement.

Stephanie Mathon, infirmière à Montélimar, membre du collectif des infirmiers libéraux a inauguré le centre de dépistage de Montélimar ce lundi :

« C'est un espace commun prêté par la Municipalité pour permettre à tous les professionnels de santé habilités de réaliser les tests antigéniques dans d'excellentes conditions . Les patients ont une réponse rapide permettant de leur donner les bonnes informations pour casser les chaînes de contamination.»



Fiches d'information remises au patient

MON TEST EST POSITIF, QUE DOIS-JE FAIRE ?

VOUS VENEZ D'EFFECTUER UN TEST ANTIGÉNIQUE.

VOTRE RÉSULTAT EST POSITIF : Isolez-vous très rapidement, contactez votre médecin traitant, identifiez et prévenez les personnes avec qui vous avez été récemment en contact pour éviter la propagation du virus.



JE M'ISOLE

- ✓ **Je rentre chez moi m'isoler**, en prenant le moyen de transport qui me permet de croiser le moins de monde possible. Si j'ai besoin d'être isolé en dehors de chez moi, l'Assurance Maladie me proposera une solution adaptée.
- ✓ Où que je sois confiné, **je protège mon entourage** notamment en restant, si possible, dans une pièce séparée, en portant un masque chirurgical, en évitant les contacts et en se tenant à plus d'1 mètre des autres personnes, en ne partageant pas mes objets du quotidien, en sortant le moins possible et en aérant régulièrement.
- ✓ Mon isolement doit durer **7 jours** à compter des premiers symptômes, ou 7 jours après la réalisation du test si je n'ai pas de symptômes. Si j'ai de la température au 7^{ème} jour, j'attends **48h supplémentaires** après disparition de la fièvre pour sortir de l'isolement.



JE BÉNÉFICIE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE

- ✓ Je **contacte mon médecin traitant**. Le plus souvent, je guéris en quelques jours avec du repos mais mon médecin pourra m'indiquer la marche à suivre, me prescrire des masques chirurgicaux et un arrêt de travail si besoin.
- ✓ Je **surveille mon état de santé** en prenant ma température 2 fois par jour.
- ✓ Je **contacte mon médecin traitant en cas d'évolution des symptômes**, en cas de doute sur un traitement ou pour tout autre problème de santé. **En cas de difficultés à respirer, notamment en cas d'apparition d'un essoufflement, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).**



JE LISTE LES PERSONNES QUE J'AURAIS PU CONTAMINER

- ✓ Je préviens **immédiatement toutes mes personnes contacts**.
- ✓ J'informe mon médecin des personnes avec qui j'ai été en contact au cours des **48 heures avant l'apparition des signes et jusqu'à ce que je m'isole**.
- ✓ Les services de l'Assurance Maladie m'appelleront pour **confirmer ou compléter cette liste** et, si besoin, pour un arrêt de travail. Puis, **ils contacteront ces personnes pour qu'elles s'isolent**, surveillent leur état de santé et se fassent tester à leur tour.



JE ME DÉCLARE SUR L'APPLICATION TOUS ANTI-COVID

- ✓ En me déclarant sur l'application, TousAntiCovid je **préviens immédiatement les personnes que j'aurais pu contaminer** durant ma période de contagiosité.



JE RESPECTE SCRUPULEUSEMENT LES GESTES BARRIÈRES

- ✓ Je continue de respecter **scrupuleusement les gestes et mesures barrières** pour ne pas mettre en danger mon entourage et notamment les personnes les plus vulnérables.
- ✓ Toutes les personnes de mon foyer sont cas-contacts et doivent également s'isoler 7 jours.
- ✓ Concrètement, cela signifie que :
 - Je me **lave régulièrement les mains** ou j'utilise une **solution hydroalcoolique**
 - Je **tousse ou j'éternue dans mon coude** ou dans un **mouchoir**
 - Je me mouche dans un **mouchoir à usage unique**
 - Je porte correctement un **masque** quand la distance ne peut pas être respectée et dans les **lieux où cela est obligatoire**
 - Je reste à une distance d'**au moins 1 mètre des autres**
 - J'évite de me **toucher le visage**
 - Je **limite mes contacts sociaux** au maximum (6 maximum), je **ne serre pas les mains** et **j'évite les embrassades**
 - J'**aère les pièces au moins 10 minutes, 3 fois par jour**
 - J'utilise les **outils numériques** (TousAntiCovid)



MON TEST EST NÉGATIF, QUE DOIS-JE FAIRE ?

VOUS VENEZ D'EFFECTUER UN TEST ANTIGÉNIQUE.

VOTRE RÉSULTAT EST NÉGATIF : Soyez prudent. Vous pouvez néanmoins être porteur du virus dans des quantités non encore détectables. Vous pouvez donc transmettre le virus à d'autres personnes. Il faut impérativement continuer à respecter scrupuleusement les gestes et mesures barrières pour ne pas mettre en danger votre entourage et notamment les personnes les plus vulnérables.

► **J'ai plus de 65 et/ou je présente au moins un facteur de risque de forme sévère** (antécédents cardiovasculaires, diabète, pathologie chronique respiratoire, insuffisance chronique, cancers, obésité...)



- ✓ Je contacte mon médecin traitant pour lui annoncer que mon test antigénique est négatif.
- ✓ Il me proposera un **test RT-PCR de contrôle** pour m'assurer que je ne suis pas porteur du virus de la Covid-19 étant donné le risque de résultats « faux-négatifs ».

► **Dans toutes les situations**



- ✓ Je continue de respecter **scrupuleusement les gestes et mesures barrières** pour ne pas mettre en danger mon entourage et notamment les personnes les plus vulnérables.
- ✓ Concrètement, cela signifie que :
 - Je me **lave régulièrement les mains** ou j'utilise une **solution hydroalcoolique**
 - Je **tousse ou j'éternue dans mon coude** ou dans un **mouchoir**
 - Je me mouche dans un **mouchoir à usage unique**
 - Je porte correctement un **masque** quand la distance ne peut pas être respectée et dans les **lieux où cela est obligatoire**
 - Je reste à une distance d'**au moins 1 mètre des autres**
 - J'évite de me **toucher le visage**
 - Je **limite mes contacts sociaux** au maximum (6 maximum), je **ne serre pas les mains** et **j'évite les embrassades**
 - **J'aère les pièces au moins 10 minutes, 3 fois par jour**
 - J'utilise les **outils numériques** (TousAntiCovid)





**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conception : Dicom des ministères sociaux - Novembre 2020

Crédits photos: ©Ministère sociaux/ DICOM / Sipa Press & Shutterstock